

## COTATION = UNE COTE D'ACTIVITÉ + UNE COTE DE CRÉDIT

### Comment lire la cotation ?

**H4+** : entreprise dont le niveau d'activité est compris entre 750 000 euros et 1,5 million d'euros, dont la capacité à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans est considérée comme assez forte.

**E4** : entreprise dont le niveau d'activité est compris entre 15 et 30 millions d'euros, dont la capacité à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans est considérée comme correcte.

#### LA COTE D'ACTIVITÉ

exprime le niveau d'activité de l'entreprise.

Dans la très grande majorité des cas, ce niveau est fonction du chiffre d'affaires.

La lettre A représente, par exemple, le plus fort niveau d'activité.

Cote	Niveau d'activité (millions d'euros)
A	≥ 750
B	≥ 150 et < à 750
C	≥ 50 et < à 150
D	≥ 30 et < à 50
E	≥ 15 et < à 30
F	≥ 7,5 et < à 15
G	≥ 1,5 et < à 7,5
H	≥ 0,75 et < à 1,5
J	≥ 0,50 et < à 0,75
K	≥ 0,25 et < à 0,50
L	≥ 0,10 et < à 0,25
M	< 0,10
N	Non significatif

**X** Chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de 20 mois)

#### LA COTE DE CRÉDIT

apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

- 3++** Excellente
- 3+** Très forte
- 3** Forte
- 4+** Assez forte
- 4** Correcte
- 5+** Assez faible
- 5** Faible
- 6** Très faible
- 7** Appelant une attention spécifique  
présence d'au moins un incident de paiement significatif
- 8** Menacée
- 9** Compromise
- P** Procédure collective  
redressement ou liquidation judiciaire
- 0** Pas de documentation comptable analysée et absence d'informations défavorables



À consulter pour des mise à jour régulières :

Dirigeants d'entreprise : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr), Espace Entreprises

Adhérents FIBEN : [www.fiben.fr](http://www.fiben.fr)

Pour la zone d'intervention de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'IEOM, certaines informations contenues dans le document peuvent varier : [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

# La cotation Banque de France

## La cotation est diffusée :

Systématiquement au représentant légal de l'entreprise cotée.

Aux adhérents FIBEN (Fichier Bancaire des ENTreprises) intéressés (à titre payant).

Les organismes susceptibles d'adhérer à FIBEN et les conditions de leur adhésion sont définis à l'article L144-1 du Code monétaire et financier.

Les adhérents ne peuvent en aucun cas diffuser les informations contenues dans cette base à l'extérieur de leur établissement.

## La qualité de la cotation :

L'inscription de la Banque de France sur la liste des organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC) atteste qu'elle respecte les critères internationaux d'évaluation du risque de crédit :

Objectivité  
Indépendance

Transparence et publicité de la méthode  
Large utilisation

par la profession bancaire  
Critères de performances  
normés et vérifiés

En Europe, la Banque de France est l'une des banques centrales disposant d'un système propre d'évaluation du risque de crédit ayant obtenu le statut d'ICAS (*In house Credit Assessment System*).

La cotation est l'appréciation que porte la Banque de France sur la capacité d'une entreprise domiciliée en France à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

## Quel est l'enjeu de la cotation ?

### • La politique monétaire

La cotation sert à sélectionner les créances que les banques peuvent apporter en garantie des refinancements qu'elles demandent à l'Eurosysteme. Celui-ci accepte en effet les créances sur les entreprises dont la cote de crédit est favorable.

### • La supervision bancaire

La cotation sert aux banques pour calculer leurs besoins en fonds propres en fonction des règles de solvabilité adoptées par l'Eurosysteme. Elle permet aussi au superviseur d'apprécier la qualité du portefeuille de créances des banques et donc de leurs risques.

### • La relation prêteur-entreprise

La cotation facilite le dialogue prêteur-entreprise en offrant une référence commune aux deux parties, conforme aux standards internationaux et reconnue comme objective et indépendante.

## Comment une entreprise est-elle cotée ?

Des informations sont collectées auprès de l'entreprise, des greffes des tribunaux de commerce, des banques, des acteurs du financement des entreprises et de l'Insee.

- Des éléments descriptifs sur l'entreprise, son activité, son capital, etc.
- Des informations comptables et financières : chiffre d'affaires, montant des crédits bancaires, etc.
- Des données sur ses crédits bancaires et ses incidents de paiement sur effets, le cas échéant.
- Des informations judiciaires.

La cotation est attribuée par des analystes financiers (cotation dite « à dire d'expert ») qui s'appuient sur ces informations et tiennent également compte d'éléments qualitatifs et prévisionnels que le chef d'entreprise a pu porter à leur connaissance.